

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS COMMERCIALES
EXPLOITATION D'UN POINT DE RESTAURATION RAPIDE POUR LA VENTE DE PAELLA
AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE
ARTICLE L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques**

SECTION I – POUVOIR ADJUDICATEUR

A) Nom et adresses

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
222 Esplanade du Levant - Hôtel de Ville - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR (FRANCE) Direction des Affaires juridiques et Foncières - Tél : 04.92.12.42.62
Courriel : juridique@saintlaurentduvar.fr
Site internet de la Commune : <http://www.saintlaurentduvar.fr/>

B) Communication :

Les documents concernant la présente procédure de publicité sont disponibles gratuitement en accès direct et complet sur le site internet de la Commune à l'adresse indiquée ci-dessus et /ou sur demande auprès du Service Foncier et Patrimoine par mail ou par téléphone indiqués ci-dessus.

SECTION II – OBJET

A) Étendue de l'autorisation d'occuper le domaine public communal

La ville de Saint-Laurent-du-Var a reçu une manifestation d'intérêt spontanée de la part de la société ALLOURA PAELLA 06 qui souhaite occuper 1,70 m² sur le domaine public communal, devant la boulangerie AUX PAINS LAURENTINS, au 305 Avenue des Pugets - Saint-Laurent-du-Var.

Le présent avis a donc pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de s'assurer, conformément aux dispositions de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente préalablement à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public, nécessaire à l'exploitation d'un point de restauration rapide pour la vente de paella.

L'exploitation du domaine public se fera à compter du **1^{er} mars 2026 et sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme si celles-ci s'avèrent nécessaire.**

B. Caractéristiques de l'occupation projetée

- Implantation : 1,70 m² devant la boulangerie AUX PAINS LAURENTINS, situé 305 avenue des Pugets à Saint-Laurent-du-Var.
Tout débordement au-delà de cette emprise n'est pas autorisé.
- Nature de l'activité proposée : vente de paella.

C. Modalités techniques d'installation

- Date prévisionnelle de mise à disposition du site :

À partir du 1^{er} mars 2026

- L'opérateur retenu apportera son matériel de cuisson : trépied, réchaud et plateau
- L'installation devra se conformer aux normes de sécurité, d'hygiène alimentaire et de tranquillité publique.

D. Durée de l'occupation

La mise à disposition du domaine public fera l'objet d'une **autorisation d'occupation temporaire (AOT)**, dans le cadre d'un arrêté fixant les modalités d'exploitation. La durée sera d'un an, dans la limite de soixante jours maximum par an.

B) Redevance

Le montant de la redevance annuelle est de 10€/jour/ m² conformément à la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2025.

C) Description des prestations et les critères d'attribution

Dans l'hypothèse où plusieurs opérateurs économiques manifesteraient leur intérêt pour occuper ledit emplacement public dans les conditions indiquées ci-dessus, la Ville de Saint-Laurent-du-Var lancera une procédure de sélection préalable, ceci conformément à l'article L. 2122-1-1 du C.G.3.P. et elle sélectionnera le candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard de l'objectif recherché et des critères suivants dont la notation sera sur 100 points.

Les critères d'appréciation des candidatures seront :

- Les tarifs pratiqués (prix de vente de la portion) (30 points)
- La qualité des produits proposés et prestations proposées (30 points)
- L'expérience du candidat dans des contextes similaires (20 points)
- Les mesures prises en rapport avec la protection de l'environnement (visuel, sonore, recyclage...) (20 points)

SECTION III - PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES CONCURRENTES

Cette consultation est réalisée suite à une manifestation d'intérêt spontanée de manière à réaliser une mise en concurrence équitable et garantir une offre de qualité.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la ville de Saint-Laurent-du-Var pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée. La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la ville de Saint-Laurent-du-Var et restera en ligne jusqu'au 16 février 2026.

Cette autorisation sera consentie personnellement, à titre précaire et révocable.

A) Constitution du dossier

Dans le cadre d'une demande concurrente, le candidat devra adresser un dossier comprenant :

- Une **présentation de l'entreprise**, de ses références en matière d'exploitation de points de restauration rapide ;
- Une **description détaillée de l'activité exercée** (dimensions, visuels, fournir une intégration photographique sur site ; respect des conditions d'hygiène alimentaire) ;
- Une **note de présentation du projet d'exploitation** : horaires, fréquence d'ouverture, horaires été comme hiver encadrement, gestion du point de restauration et de la vente, un descriptif des produits vendus, les tarifs de vente proposés ;
- Un **engagement sur le respect des règles de sécurité**, de tranquillité publique et de propreté ;
- Un Extrait KBis de moins de 3 mois ;
- Une copie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité spécifique ;
- Une attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire ;
- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de professionnelle.

B) Date limite de remise des candidatures concurrentes

Toute demande concurrente reçue hors délai, incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée. En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public pourra lui être délivré.

Date : **16 février 2026** Heure locale : **12h00**

D) Procédures de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Tribunal Administratif de Nice – 18 avenue des Fleurs – CS 61039 - 06050 NICE CEDEX 1 (France) - Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr - Téléphone : 04.89.97.86.00 - Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

E) Date de publication du présent avis : Le 22 janvier 2026 sur le site internet de la ville.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables depuis le 25 mai 2018, relative au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles) vous disposez des droits ci-dessous : droit d'accès aux données personnelles, droit d'effacement des données personnelles, droit de portabilité des données personnelles.